

COMMUNE DE JOUET SUR L'AUBOIS
PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 23 février 2026

Le 23 février 2026 à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12 février 2026 s'est réuni sous la présidence de Monsieur LAURENT Serge, Maire.

PRESENTS : MRs LAURENT, BOUQUELY, METGE, JAUBERT
Mmes CADIOT, CHASSIN, REBOUX (arrivée à 19h00)

EXCUSES : Monsieur SURIEU,

ABSENTS : Monsieur LORDEL, Madame BOULANDET, Madame GAGNOL

Secrétaire : Madame CHASSIN

Le procès-verbal de la séance du 01 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Signature de la feuille de présence
- Désignation du secrétaire de séance
- Autorisation de signature : convention pour l'installation radioélectrique
- Autorisation de signature : convention d'occupation pour une passerelle LoRa
- Autorisation de signature : convention d'occupation des biens immobiliers
- Autorisation de signature : Avenants marché du Centre Socio Culturel
- Informations et questions diverses

I - AUTORISATION DE SIGNATURE : CONVENTION POUR L'INSTALLATION RADIOELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les antennes Bouygues télécom et SFR, actuellement installées sur le château d'eau, doivent être déplacées. Il s'agit d'une demande du syndicat des eaux afin de permettre l'entretien du bâtiment sans risque.

Après plusieurs rencontres avec la société Phoenix France Infrastructure, il est proposé d'implanter ce pylône radioélectrique au niveau du Pump Track, situé rue de la Montapeine, parcelle cadastrée section B 1236.

Un dossier d'information est disponible en Mairie ainsi que sur le site internet de la Commune.

Monsieur le Maire souligne que les termes du contrat portent sur la location d'une surface de 66 m2 au prix de 3 000 € net par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte, à l'unanimité, les termes du contrat, tels qu'ils ont été présentés.
- Autorise, à l'unanimité, le Maire ou ses adjoints à signer le contrat.

II - AUTORISATION DE SIGNATURE : CONVENTION D'OCCUPATION POUR UNE PASSERELLE LORA

Monsieur le Maire rappelle au conseil que tous les compteurs d'eau potable sont connectés. Afin de permettre un suivi régulier de la consommation des abonnés sur leur compte véolia, une passerelle LORA doit être implantée sur la commune.

Monsieur le Maire indique que cette antenne sera installée 15 rue des vignes à Jouet sur l'Aubois. Pour valider cette installation, une convention doit être signée entre la commune de Jouet sur l'Aubois et la société Berry Numérique. Monsieur le Maire précise que la commune percevra une redevance de 100 € à l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte, à l'unanimité, l'installation de la passerelle LORA ;
- Autorise, à l'unanimité, le Maire ou les adjoints à signer la convention avec Berry Numérique.

III - AUTORISATION DE SIGNATURE : CONVENTION D'OCCUPATION DES BIENS IMMOBILIERS

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition les locaux pour accueillir certains services du Département du Cher (PMI, Mission locale, Assistante sociale).

Afin de conserver l'accès à ces services au sein de la commune, il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition des locaux pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention.
- Autorise, à l'unanimité, le Maire ou les adjoints à signer la présente convention pour l'occupation des locaux de l'ancienne Mairie dans le but d'accueillir les services départementaux du Cher.

IV - AUTORISATION DE SIGNATURE : AVENANTS MARCHE DU CENTRE SOCIO CULTUREL

Monsieur le Maire informe le conseil que 3 avenants vont être présentés afin de poursuivre les travaux du Centre Socio Culturel.

Dans un premier temps, il présente un avenant pour le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre. En effet, les missions de direction de l'exécution des travaux et celles de l'ordonnancement, pilotage et coordination sont impactées par le retard du chantier. Par conséquent, après renseignement pris auprès du CIT, il est proposé une revalorisation de la mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 9 405 € HT.

Dans un second temps, il est proposé à l'assemblée de remplacer et de mettre en

conformité le système d'alarme incendie avec l'intégration d'un flash avertisseur au niveau du dojo. Cette mise en conformité n'était pas prévue au marché initial, mais au vu des actualités, il paraît important d'installer ce nouveau dispositif. Le montant de cette prestation est de 1 757.17 € HT pour la société Technic Elec 58.

Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux descentes d'eau pluviale doivent être modifiées. Afin de réaliser ces travaux une nacelle doit être louée. L'avenant proposé pour la société SEB est de 1 294.28 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte, à l'unanimité les trois avenants tels qu'ils ont été présentés ci-dessus, soit :
 - Imholz Architecte : 9 405 € HT
 - Technic Elec 58 : 1 757.17 € HT
 - SEB : 1294.28 € HT.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- TRAVAUX CSC : Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur METGE. Les travaux avancent malgré le retard de certaines entreprises. Les entreprises BOUBAT et DUMAY auront terminé fin février la partie qui les concerne. La centrale d'air est terminée. Monsieur METGE souligne que l'isolation et le chauffage ont été réalisés parfaitement.

Arrivée de Madame REBOUX à 19h00.

- SYNDICAT DES EAUX : Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur JAUBERT. Les travaux relatifs à la canalisation d'eau potable route de Nevers doivent débuter en avril 2026. Il informe l'assemblée que le Centre de Gestion de la Route n'est pas d'accord sur la localisation et la profondeur du surpresseur qui doit être installé. Il demande à Monsieur le Maire s'il est possible de trouver une solution pour permettre la réalisation des travaux. Il précise que si ce surpresseur n'est pas mis en place, la construction de la future gendarmerie sera compromise.
- VILLAGE D'AVENIR : Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue le 16/02/2026 avec Monsieur le Sous-Préfet, Madame la directrice du CAUE, Monsieur le directeur du syndicat Canal du Berry, Madame la directrice de Loire en Berry, Madame La Chargée de Mission en Préfecture, Monsieur le Directeur du Pays Loire Val d'Aubois, L'ANCT, la DDT 18 et l'EPFLI ainsi que le Cabinet Egis afin de faire le point sur l'avancement de l'étude de l'Usine Grandjean. L'usine étant située à proximité du Canal de Berry à vélo, un point de stationnement des cycles ainsi qu'une borne de réparation pourraient être installés à proximité.
Monsieur le Maire précise que Monsieur le Préfet et Monsieur le Sous-Préfet se rendront en Mai sur les différents sites bénéficiant de la labellisation « VILLAGE D'AVENIR ».

Monsieur le Maire précise que ce projet de réaménagement de l'usine Grandjean intéresse plusieurs établissements publics tel que le Pays Loire Val D'Aubois ou encore l'EPFLI.

- **NOUVELLE GENDARMERIE** : Une rencontre a eu lieu entre la communauté de Communes des Portes du Berry, la commune de Jouet sur l'Aubois et Monsieur le Sous-Préfet afin d'échanger sur le projet de construction de la nouvelle gendarmerie. Monsieur le Sous-Préfet souhaite un lancement de la construction en 2027 avec une fin de chantier en 2028. Monsieur le Maire précise que le coût de ce projet est estimé à 4.6 millions d'euros hors taxe. Il informe l'assemblée que la SEM TERRITORIA a été retenue en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage. Monsieur BOUQUELY précise que la brigade mobile aura dans un premier temps des bureaux à la caserne des pompiers de Jouet sur l'Aubois.
- **TRAVAUX RUE DES GRANDS CHAMPS** : Une réunion aura lieu le 11 mars 2026 à 14h30 avec les Etablissements Publics Loire afin de faire le point sur les problèmes de ruissellement des eaux.

Monsieur Le Maire laisse la parole aux membres de l'assemblée.

Madame CADIOT informe le conseil que la course cycliste « TOUR DU CHER » changera son itinéraire et passera par la Chaume du Poids de Fer au lieu de la route de Nevers.

La course cycliste de Pâques est bien organisée.

Elle indique également qu'un devis est en cours pour le remplacement du sol d'une classe.

Monsieur BOUQUELY : l'entreprise Proxy telecom est intervenue ce jour à l'école afin de relier à internet les ordinateurs offerts par la Guilde des Commerçants.

Les enfants de l'école ont été visiter la chèvrerie de Torteron. Le défilé de carnaval prévu le 13 février n'a pas eu lieu à cause de la météo.

Madame CHASSIN : Le marché de Pâques aura lieu le 06 avril 2026. Elle recherche actuellement de nouveaux artisans pour ce marché.

Monsieur METGE : La borne électrique des camping-cars a été raccordée.

Monsieur le Maire prend la parole afin de remercier tous les membres de l'équipe municipale pour leur engagement tout au long des 6 années de mandat. Il tient également à remercier l'ensemble du personnel communal pour leur travail.

Enfin, il revient sur les périodes difficiles de ces six dernières années et plus particulièrement sur les décès au niveaux élus et membres du personnel durant tout ce mandat.

Il termine la séance en expliquant que les CFU n'ont pas pu être inscrits à l'ordre du jour du fait d'un incident technique au niveau de la DGFIP.

FIN DE LA SEANCE : 20h10

LISTE DES DELIBERATIONS

- Autorisation de signature : convention pour l'installation radioélectrique
- Autorisation de signature : convention d'occupation pour une passerelle LoRa

- Autorisation de signature : convention d'occupation des biens immobiliers
- Autorisation de signature : Avenants marché du Centre Socio Culturel

Le Secrétaire

Marie-José CHASSIN



Le Maire

Serge LAURENT